

1^{er} > 05
Fév. 2021

VITICULTURE
ŒNOLOGIE
COMMERCIALISATION

ÉDITION MIXTE
DIGITAL &
PRÉSENTIEL

JOURNÉES TECHNIQUES
Vigne & Vin BIO

Un événement
GRATUIT et 100% BIO



Flavescence dorée : protocole d'aménagement

Introduction

Depuis 2015, un protocole d'aménagement de l'utilisation des pyrèthres naturels dans les zones de lutte obligatoire contre la Flavescence Dorée (FD), issu d'un travail commun entre Agrobio Périgord, le GDON du libournais et la FREDON Aquitaine a été mis en place. Les vignerons en conventionnel avaient déjà la possibilité d'aménager la lutte en fonction des comptages d'adultes menés par les GDON (zones à 2 + 1/0 ou à 1 + 1/0 traitements), mais ce dernier traitement aménageable étant adulticide, les vignerons biologiques en étaient exclus à cause de la meilleure efficacité larvicide des pyrèthres naturels, ce qui justifie ce travail.

Caractéristiques du protocole

Le protocole est établi sur la base du volontariat. Les vignerons qui souhaitent participer s'engagent auprès d'une structure certifiée (Agrobio Périgord, mais le développement du protocole est prévu en Gironde et dans le Lot-et-Garonne). Les parcelles engagées doivent être indemnes de FD et dans un périmètre où l'aménagement de la lutte est possible. Une convention est signée annuellement entre la FREDON, le GDON du Libournais et Agrobio Périgord (ou toute autre structure partenaire), qui assure le suivi des parcelles. Les parcelles sont identifiées et regroupées par ilots de 10 ha maximum (5 ha jusqu'en 2019). Chaque ilot comporte 3 parcelles de comptage.

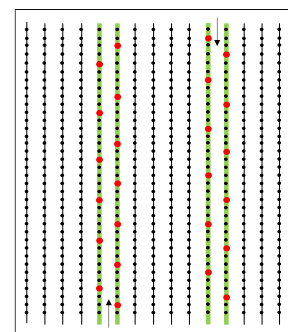
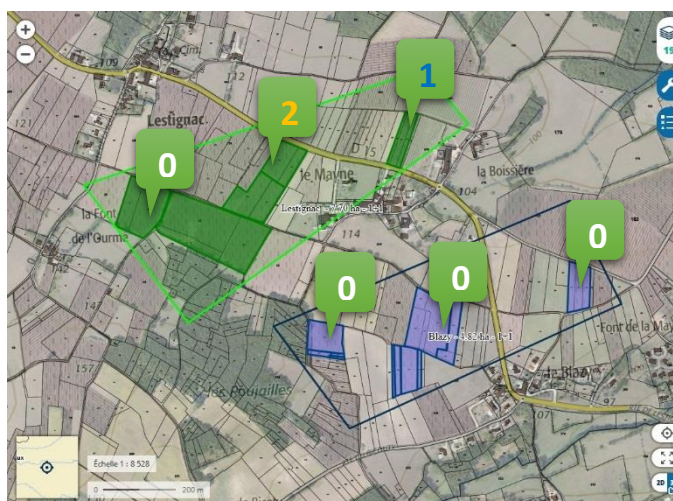
Compte tenu de la nature larvicide des traitements, ce sont les larves de cicadelle vectrice de la FD qui sont comptées.

Des comptages sont réalisés 7 jours avant la date du premier traitement obligatoire défini par la FREDON et c'est la parcelle avec les plus d'individus qui est suivie par la suite.

Le comptage des cicadelles de la FD doit être réalisé sur 100 feuilles, sur leur face inférieure, à raison de 4 feuilles par cep, soit 25 ceps sur 4 rangs. Les 2 inter-rangs et les 25 ceps retenus doivent être répartis de façon homogène sur la parcelle sans effectuer de comptages sur les 3-4 premiers rangs de chaque côté de la parcelle et en évitant les ceps peu vigoureux. Si des pampres sont présents dans le cep, on choisit 2 feuilles dans les pampres, 1 à mi-hauteur et un en bas du feuillage (près du tronc). Sinon, on réalise les comptages sur 2 feuilles du bas du feuillage et sur 2 feuilles à mi-hauteur.

Il existe deux scénarios possibles d'aménagement :

- Dans le cadre de 2 traitements larvicides + 1 traitement larvicide éventuel, (2+1/0 T), il faut réaliser 2 comptages après le 1^{er} et le 2^{ème} traitement (2 à 6 jours après). Si le seuil de déclenchement est dépassé après le 2^{ème} traitement, le 3^{ème} traitement est déclenché. S'il n'est pas atteint, il n'y a pas de 3^{ème} traitement.
- Dans le scénario à 1 traitements + 1 éventuel (1 + 1/0 T), on réalise un comptage après le premier traitement et si le seuil est dépassé on déclenche le deuxième traitement.



■ Rangs observés ■ Pieds observés

JOURNÉES CO-ORGANISÉES PAR

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE

1^{er} > 05
Fév. 2021

VITICULTURE
ŒNOLOGIE
COMMERCIALISATION

ÉDITION MIXTE
DIGITAL &
PRÉSENTIEL

JOURNÉES TECHNIQUES Vigne & Vin BIO

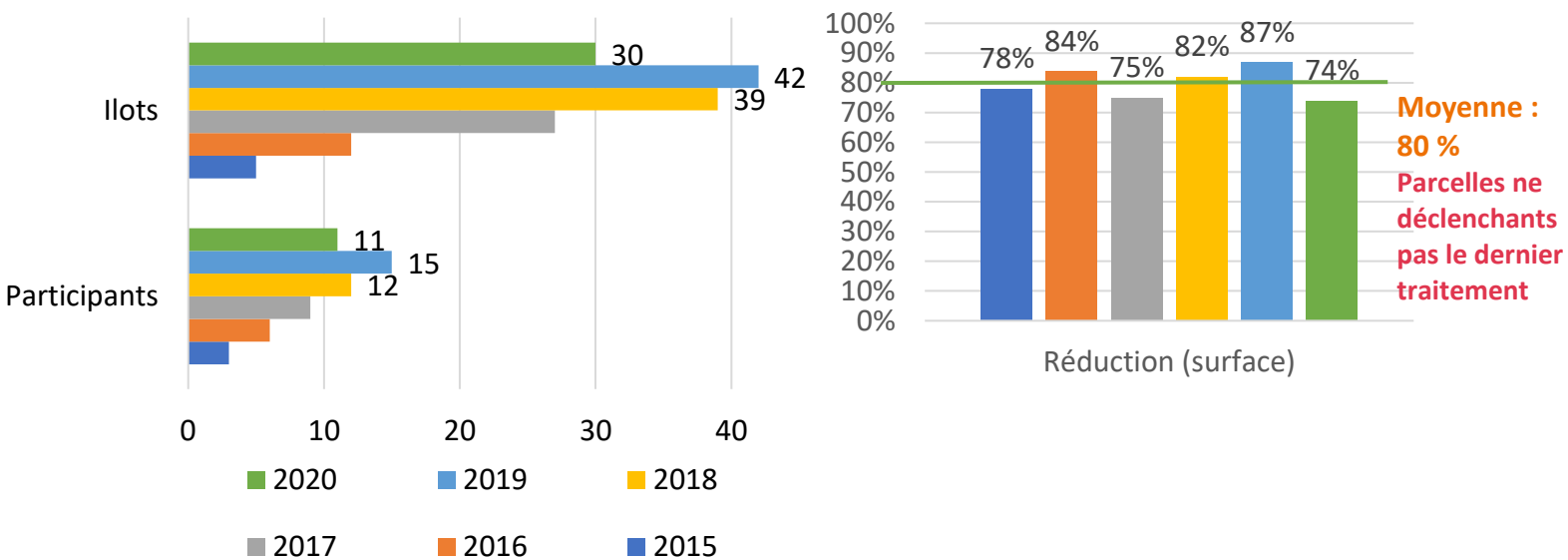
Un événement
GRATUIT et 100% BIO



En même temps, les pièges pour les adultes sont relevés par la FREDON de façon hebdomadaire. Dans les deux stratégies, **le seuil de déclenchement est fixé à plus de 3 cicadelles observées (larves + adultes).**

En même temps, les pièges pour les adultes sont relevés par la FREDON de façon hebdomadaire. Dans les deux stratégies, **le seuil de déclenchement est fixé à plus de 3 cicadelles observées (larves + adultes).**

Participants et taux d'aménagement depuis 2015



Bilan et perspectives

Le protocole d'aménagement de la lutte contre la FD a permis d'économiser **807 litres de Pyrevert®** déversés dans l'environnement, et donc a permis de réaliser **43 597 € d'économies** cumulées depuis 2015. **Le protocole a permis de réduire d'un traitement dans 80 %** des cas, ce qui nous amène à penser qu'il est très largement valide. Ces réductions permettent aussi d'améliorer l'image de la viticulture biologique (diminution des traitements phytosanitaires et de l'IFT).

Du côté des perspectives d'évolution, il est observé que de nombreuses parcelles sont en dessous des seuils dès les premiers comptages avant traitement :

- Peut-on envisager un aménagement avec encore moins de traitements et toujours un suivi régulier pour déclencher un traitement supplémentaire en cas d'atteinte du seuil ?
- Peut-on envisager l'emploi de traitements alternatifs dans cette éventualité ?

Par contre, dans 20% des cas on observe aussi des échecs dans la lutte :

- Peut-on améliorer l'efficacité des traitements ? (épamprage, réglage des pulvérisateurs, produits alternatifs)
- Peut-on mieux choisir les dates de traitement ?
- Peut-on mieux accompagner les domaines qui expérimentent des échecs dans la lutte ?

TOUS NOS RESULTATS D'ESSAI :



JOURNÉES CO-ORGANISÉES PAR

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE